

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 27 septembre 2021**

**Délibération n° 2021-0684**

Commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commune(s) :

Objet : Budget supplémentaire - Décision modificative n° 1 pour 2021

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**Rapporteur** : Monsieur Bertrand Artigny

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 septembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Elie Portier

Affiché le : jeudi 30 septembre 2021

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimeifeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet, M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergue).

**Conseil du 27 septembre 2021****Délibération n° 2021-0684**

Commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commune(s) :

Objet : Budget supplémentaire - Décision modificative n° 1 pour 2021

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La décision modificative n° 1 a pour objet l'affectation des résultats de l'exercice 2020, constatés dans le compte administratif 2020 approuvé par délibération du Conseil n° 2021-0588 du 21 juin 2021, et divers ajustements de crédits sur l'exercice 2021.

Les propositions relatives à la décision modificative n° 1, tous mouvements, sont présentées pour chaque budget de la Métropole de Lyon. Les principales variations d'inscriptions, en mouvements réels, sont commentées par chapitre budgétaire. La révision des autorisations de programme et d'engagement figure en 2<sup>ème</sup> partie de la présente délibération.

À l'issue de cette étape budgétaire, les crédits de paiement de l'ensemble des budgets (non retraités) de la Métropole s'élèvent à 2 659,7 M€ en dépenses réelles de fonctionnement et à 2 979 M€ (hors reprise des résultats de l'exercice antérieur) en recettes réelles de fonctionnement.

Ils atteignent 1 141,9 M€ en dépenses réelles d'investissement hors reprise des résultats de l'exercice antérieur et 861 M€ en recettes réelles d'investissement, dont 700 M€ en dépenses et 113,7 M€ en recettes sur le seul périmètre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI). Ces crédits de paiement se répartissent désormais pour 503,5 M€ en dépenses sur les projets et 196,5 M€ sur les opérations récurrentes.

**I - Affectation des résultats 2020 et propositions nouvelles relatives à la décision modificative****1° - Budget principal****a) - Affectation des résultats 2020 et montants globaux de la décision modificative**

Le résultat de l'exercice 2020 pour la section de fonctionnement présente un excédent de 178,4 M€. Avec la reprise du solde reporté 2019 (+ 16,6 M€), l'excédent de clôture de la section s'établit à 195 M€.

En investissement, le résultat 2020 présente un excédent de 172,6 M€. Au vu du solde du résultat 2019 reporté (- 230,2 M€), la section présente un solde de clôture de -57,6 M€.

Il est nécessaire d'affecter 57,6 M€ de l'excédent de fonctionnement à la résorption de ce déficit. Il est également nécessaire d'affecter 3,6 M€ à la couverture des restes à réaliser (en dépenses) à fin 2020 reportés en 2021.

À cette suite, il est proposé une affectation complémentaire à la section d'investissement de 118,1 M€.

L'excédent de fonctionnement capitalisé atteint 175,8 M€ et le résultat net de fonctionnement 19,2 M€.

**Affectation du résultat budget principal - Tableau n° 1 (mouvements réels et d'ordre)**

Budget principal	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
<b>Solde d'exécution en fonctionnement</b>		
résultat de l'exercice 2020 (excédent)		178 371 273,00
solde du résultat reporté 2019		16 614 220,17
résultat de clôture 2020		194 985 493,17
<b>Solde d'exécution en investissement</b>		
résultat de l'exercice 2020 (excédent)		172 581 023,03
solde du résultat reporté 2019	230 215 984,51	
résultat de clôture 2020	57 634 961,48	
<b>Affectation des résultats</b>		
résultat d'investissement reporté (001)	57 634 961,48	
excédent de fonctionnement capitalisé (1068)		175 762 504,06
résultat de fonctionnement reporté (002)		19 222 989,11

Pour ce qui concerne les propositions nouvelles de la section de fonctionnement, elles s'établissent en mouvements réels à 31,7 M€ en dépenses et 16,9 M€ en recettes.

En section d'investissement, elles atteignent 35,8 M€ en dépenses et 2,5 M€ en recettes (hors écriture d'ajustement des emprunts), dont 39,4 M€ en dépenses et 0,4 M€ en recettes sur le périmètre de la PPI.

Les mouvements d'ordre liés aux écritures patrimoniales et neutres budgétairement représentent 48,4 M€ en dépenses et recettes. Les autres mouvements d'ordre intersection se rapportent à l'ajustement des dotations aux amortissements (0,8 M€).

Il est proposé d'équilibrer la décision modificative par une diminution du montant des nouveaux emprunts de 85,7 M€ au titre du budget 2021.

**Décision modificative n° 1 - 2021 - Budget principal - Synthèse - Tableau n° 2 (mouvements réels et d'ordre)**

Budget principal	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
<b>Fonctionnement</b>	<b>36 165 362,39</b>	<b>36 165 362,39</b>
excédent de fonctionnement reporté		19 222 989,11
restes à réaliser en 2020 reportés en 2021	3 611 195,72	
propositions nouvelles	31 729 166,67	16 942 373,28
mouvements intersections	825 000,00	
<b>Investissement</b>	<b>141 921 621,91</b>	<b>141 921 621,91</b>
déficit de clôture de l'investissement reporté	57 634 961,48	
affectation excédent de fonctionnement reporté		175 762 504,06
emprunts en euros (écriture d'ajustement)		- 85 651 300,00
<b>Propositions nouvelles dont :</b>	<b>35 837 090,09</b>	<b>2 535 847,51</b>
PPI	39 362 749,05	412 235,01
hors PPI	- 3 525 658,96	2 123 612,50
mouvements intersections		825 000,00
opérations patrimoniales	48 449 570,34	48 449 570,34
<b>Total</b>	<b>178 086 984,30</b>	<b>178 086 984,30</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement 2021 sont portées à l'issue de la décision modificative n° 1 à 2 390 M€, les recettes de cette section à 2 652,6 M€ (hors reprise de résultat).

Les dépenses réelles d'investissement atteignent 961,8 M€ (hors reprise de résultat) et les recettes réelles d'investissement 737,6 M€. Les crédits de paiement 2021 de la PPI représentent désormais 611,6 M€ en dépenses et 89,1 M€ en recettes.

La décision modificative n° 1 du budget principal est arrêtée en équilibre à la somme de 178,1 M€.

**b) - Propositions nouvelles de la décision modificative n° 1 par chapitre budgétaire**

Les principales propositions de la décision modificative n° 1 sont détaillées ci-après par chapitre, en sections de fonctionnement et d'investissement.

Il est proposé d'inscrire 6,3 M€ de charges à caractère général (chapitre 011) dont 3,6 M€ financent l'achat d'équipements de protection individuelle nécessaires à la continuité de service et le nettoyage renforcé des locaux et collèges consécutifs à la crise sanitaire.

Le renforcement des précautions sanitaires entraîne une augmentation d'1,2 M€ des crédits affectés au remplacement des personnel techniciens et ouvriers de services dans les collèges. Ils sont désormais remplacés dès le 1<sup>er</sup> jour d'absence contre une semaine précédemment afin de répondre au renforcement des normes sanitaires en vigueur.

Les crédits liés au transport des élèves en situation de handicap sont ajustés en fonction des ouvertures de classes effectivement constatées à hauteur de 0,7 M€.

Il est proposé d'inscrire 0,8 M€ supplémentaire pour les évaluations de minorité du Forum des réfugiés, en lien avec une augmentation du nombre d'accueil au mois de mars 2021 de 40 % par rapport au mois précédent.

Les crédits alloués à l'allocation de revenu de solidarité active (RSA), inscrits au chapitre 017, sont diminués de 5 M€ au vu des réalisations constatées sur le 1<sup>er</sup> semestre. Ils atteignent désormais 286 M€. Les autres crédits d'insertion sont ajustés de 0,7 M€ dont 0,2 M€ pour soutenir 3 nouvelles actions de la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e).

En application du décret n° 2020-822 du 29 juin 2020, précisant les modalités de maintien du financement des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) consécutives à l'épidémie de Covid-19, il convient d'abonder les crédits du chapitre 016 (l'allocation personnalisée d'autonomie - APA) à hauteur de 3 M€. La poursuite de la bonification du taux directeur des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) des SAAD requiert quant à elle une augmentation d'1,3 M€ (délibération du Conseil n° 2020-4195 du 29 janvier 2020).

Il est proposé d'abonder les autres charges de gestion courante (chapitre 65) de 23,2 M€ dont 14,5 M€ pour des frais d'hébergement.

Les frais de séjour liés à la protection de l'enfance et de la famille sont portés à 144,4 M€ (+11 M€) pour assurer la continuité du suivi des personnes majeures prises en charge précédemment au titre de leur minorité ainsi que les familles mises à l'abri dans le cadre du dispositif zéro remise à la rue.

Les frais de séjour en établissements et services pour adultes en situation de handicap sont abondés de 3,5 M€ en application de l'ordonnance n° 2020-1553 du 9 décembre 2020 visant à prolonger sur 2021 diverses dispositions sociales liées à la crise sanitaire.

Les crédits alloués à la prestation de compensation du handicap (PCH) sont portés à 56,8 M€ (+ 1,4 M€) pour financer une nouvelle aide dédiée aux parents bénéficiaires de la PCH enfants (loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021) et poursuivre la bonification du taux directeur des SAAD sous CPOM.

La mise en œuvre du plan de soutien exceptionnel aux établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) métropolitains adopté par délibération de la Commission permanente n° 2020-0022 du 14 septembre 2020 nécessite l'inscription complémentaire d'1,6 M€.

Dans le cadre de la gestion du fonds social européen (FSE) inclusion, 1 M€ est proposé pour poursuivre les versements d'avances majorés à chaque signature de convention, par dérogation aux principes votés dans la délibération du Conseil n° 2016-1537 du 10 novembre 2016 (délibération de la Commission permanente n° 2021-0431 du 26 avril 2021).

En matière de santé, le soutien financier aux 14 centres de vaccination sur le territoire métropolitain représente 0,4 M€.

Le budget alloué aux projets de territoires d'innovation de grande ambition (TIGA) est révisé de + 0,3 M€ en dépenses et + 1,3 M€ en recettes (chapitre 74).

Dans le cadre de la stratégie foncière établie sur la Commune de Tassin-la-Demi-Lune, 0,3 M€ est proposé pour les frais d'éviction commerciale.

Les contributions versées aux budgets annexes par le budget principal sont portées à 39,2 M€ (+ 0,3 M€).

Dans le cadre de l'exploitation de la Cité internationale de la gastronomie, 2,5 M€ sont proposés en dépenses pour le reversement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) initialement déduite sur l'immobilisation (achat des locaux + travaux) liée au changement de mode de gestion et 0,8 M€ en recettes (droit à déduction consécutif à la reprise d'activité commerciale résiduelle).

En matière de charges financières (chapitre 66), au vu des nouveaux emprunts obligataires souscrits fin 2020, les prévisions du budget primitif sont abondées d'1,9 M€ pour atteindre 29,2 M€.

Concernant les recettes fiscales et dotations de l'État, la prévision de produit de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est ajustée au montant notifié soit 309 M€ (+ 9 M€) contre 319 M€ perçus en 2020. Au regard du niveau de fréquentation touristique, le produit de taxe de séjour est révisé à 6,5 M€ (- 2 M€).

Compte-tenu de la révision des bases imposables des entreprises industrielles, le produit de cotisation foncière des entreprises (CFE) est ramené à 216,3 M€ (-31,1 M€). En contrepartie, l'allocation compensatrice CFE est abondée de 36,8 M€ (41,1 M€ notifiés pour 2021). Les autres ajustements concernent la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) portée à 59,9 M€ (+ 2,6 M€) et la dotation globale de fonctionnement (- 0,6 M€) qui s'établit désormais à 388,5 M€.

Les actions du plan quinquennal "logement d'abord" bénéficient d'un soutien de l'État d'1,1 M€ pour 2021.

Les concours de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) sont ajustés de + 1,4 M€ au titre de sa participation au versement de la prime exceptionnelle Covid versée en 2020 aux SAAD (chapitre 74), et de - 3,6 M€ pour la dotation annuelle pour le financement de l'APA (chapitre 016) qui atteint 39,5 M€.

Les produits des services du domaine et ventes diverses (chapitre 70) enregistrent une baisse prévisionnelle globale de 1,4 M€. Les prévisions de refacturation des prestations mutualisées entre les budgets principal et annexes sont diminuées de 3,5 M€ et portées à 25,1 M€. Au vu des réalisations, il est proposé d'abonder les crédits de recettes issues du forfait post-stationnement de + 1,7 M€ (soit 7,2 M€ en 2021). Les redevances contractuelles pour l'exploitation du service public "très haut débit" sont révisées à hauteur de 1,3 M€ (+ 0,5 M€).

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont ajustés à hauteur de - 0,3 M€, dont - 0,5 M€ au titre de la reconduction de la mesure d'exonération des loyers pour les professionnels touchés de nouveau par une fermeture administrative (délibération de la Commission permanente n° 2020-0326 du 16 novembre 2020 dans le contexte de crise sanitaire).

Dans le cadre de la gestion active de la trésorerie, les produits financiers (chapitre 76) sont portés à 22,3 M€ (+3,1 M€).

Des régularisations comptables sur exercice antérieur nécessitent l'inscription de 0,4 M€ en produits spécifiques (chapitre 77).

En investissement, considérant les besoins prévisionnels du 2<sup>ème</sup> semestre 2021 sur le périmètre de la PPI, il est proposé d'inscrire 39,4 M€ de crédits de paiement supplémentaires en dépenses pour atteindre un montant global de 611,6 M€ à l'issue de cette étape budgétaire.

Les subventions à verser (chapitre 204) sont abondées à hauteur de 5,1 M€ pour les dispositifs d'achat de vélos 2020 et 2021, dont le crédit de paiement 2021 est porté à 9 M€. Le décalage des appels de fonds pour l'aide à l'investissement des services et établissements recevant des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance nécessite un ajustement d'1,7 M€.

Concernant les immobilisations corporelles (chapitre 21), 15 M€ supplémentaires assureront le paiement des préemptions pour constitution de réserves foncières affectées au logement social portant le crédit de paiement 2021 à 32 M€.

21 M€ financent de nouvelles individualisations prévues en 2021, en particulier le rachat d'équipements réalisés pour le projet de zone d'aménagement concertée (ZAC) Part-Dieu (boulevard Vivier-Merle, rue Flandrin/esplanade Orange (projet urbain partenarial -PUP- hors ZAC), secteur Brotteaux-Servient et Bonnel) pour un montant estimé à 14 M€.

9 M€ concernent des acquisitions foncières nécessaires à l'accueil d'équipements commerciaux structurants pour le projet Vénissieux Parilly Puisoz.

S'agissant d'immobilisation en cours (chapitre 23), des dotations complémentaires pour les actions de voirie de proximité 2020 (3,2 M€) et pour le fonds d'initiative communal 2020 et 2021 (3,3 M€) assureront la mise en œuvre des engagements du pacte de cohérence métropolitain 2021-2026.

Les crédits liés aux travaux du projet Biodistrict à Lyon-Gerland, aux infrastructures du campus Lyon TechLaDoua, à l'aménagement du niveau 1 du Lugdunum musée et théâtre romains sont ajustés aux plannings opérationnels à hauteur respectivement de - 1 M€, - 0,7 M€ et - 0,6 M€.

Les dépenses des mandats de travaux confiés à la Métropole inscrits dans les chapitres 45 sont révisées pour les mêmes raisons (- 3,8 M€), en particulier pour l'Institut des nanotechnologies de Lyon cité Campus (- 4 M€).

Hors périmètre PPI, il est proposé d'inscrire 6,9 M€ en dépenses et 2,1 M€ en recettes pour les immobilisations financières (chapitre 27) afin de constater des créances à paiements échelonnés liées à des cessions foncières à Lyon-Confluence et Bron-Terraillon. En vue du versement éventuel d'une avance en compte courant d'associés à Lyon Parc Auto (LPA), 5 M€ sont inscrits en dépenses 2021 (chapitre 27) et feront l'objet d'un remboursement au plus tard en 2023.

La participation versée au budget annexe de l'assainissement au titre des travaux sur le réseau des eaux pluviales est portée à 4 M€ (+0,7 M€).

En matière de gestion de la dette (chapitre 16), les prévisions de remboursements en capital de la dette sont révisées de - 16 M€. Après le vote de cette décision modificative, le programme d'emprunts nouveaux est ajusté à 287,5 M€ (- 85,6 M€).

## **2° - Budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés**

La Métropole est compétente en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés. Cette compétence concerne l'ensemble du cycle des déchets, à savoir, en phase amont, la prévention des déchets ménagers et assimilés puis, à l'issue de leur production, leur collecte et leur traitement. Ces missions de service public administratif sont financées par des recettes propres générées par le service, les produits de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et, le cas échéant et pour le solde, par le versement d'une subvention du budget principal.

Conformément à la proposition n° 13 de la mission d'information et d'évaluation (délibération du Conseil n° 2019-3291 du 28 janvier 2019), le Conseil a entériné, par délibération n° 2019-3888 du 4 novembre 2019, la création à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 d'une régie dotée de la seule autonomie financière en charge de la prévention et de la gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Métropole et du budget annexe correspondant, soumis à la nomenclature M57.

### **a) - Affectation des résultats 2020 et montants globaux de la décision modificative**

Compte tenu du mode de financement du budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés (participation du budget principal calculée de façon à équilibrer la section de fonctionnement sans créer d'autofinancement), le résultat de clôture 2020 de la section de fonctionnement est nul et ne donne pas lieu à affectation de résultat. En investissement, la section d'investissement présente un excédent de clôture de 9,5 M€.

**Affectation du résultat budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés - Tableau n° 3 (mouvements réels et d'ordre)**

Budget annexe prévention et gestion des déchets	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
<b>Solde d'exécution en fonctionnement</b>		
résultat de clôture 2020		0,00
<b>Solde d'exécution en investissement</b>		
résultat de clôture 2020 (excédent)		9 516 473,40
<b>Affectation des résultats</b>		
résultat d'investissement reporté (001)		9 516 473,40
excédent de fonctionnement capitalisé (1068)		
résultat de fonctionnement reporté (002)		0,00

Pour ce qui concerne les propositions nouvelles de la section de fonctionnement, elles s'établissent en mouvements réels à 1,4 M€ en dépenses et - 1,6 M€ en recettes.

En section d'investissement (hors écriture d'ajustement d'emprunts), elles atteignent 1,5 M€ en dépenses dont 1,8 M€ en dépenses sur le périmètre de la PPI.

En mouvements d'ordre intersections, les dotations aux amortissements sont révisées de - 3 M€.

Il est proposé d'équilibrer la décision modificative par un abondement des prévisions de remboursement du capital de la dette de 5 M€ au titre de l'année 2021.

**Décision modificative n° 1 - 2021 - Budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés - Synthèse - Tableau n° 4 (mouvements réels et d'ordre)**

Budget annexe prévention et gestion des déchets	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
<b>Exploitation</b>	<b>- 1 630 092,00</b>	<b>- 1 630 092,00</b>
propositions nouvelles	1 369 908,00	- 1 630 092,00
mouvements intersections	- 3 000 000,00	
<b>Investissement</b>	<b>6 517 482,30</b>	<b>6 517 482,30</b>
excédent de clôture de l'investissement reporté	-	9 516 473,40
<b>Propositions nouvelles dont :</b>	<b>1 481 082,30</b>	<b>1 008,90</b>
PPI	1 831 063,68	
hors PPI	- 349 981,38	1 008,90
<b>Emprunts en €(écriture d'ajustement)</b>	<b>5 036 400,00</b>	
mouvements intersections		- 3 000 000,00
<b>Total</b>	<b>4 887 390,30</b>	<b>4 887 390,30</b>

Les mouvements réels de la section de fonctionnement 2021 sont portés à l'issue de la décision modificative n° 1 à 152,2 M€ en dépenses et 163,2 M€ en recettes. En investissement, les dépenses réelles s'établissent à 46,5 M€, les recettes correspondantes à 25,9 M€ (hors reprise des résultats) dont 20,9 M€ sur le périmètre PPI et les recettes à 4,1 M€.

Ainsi, la décision modificative n° 1 du budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés est arrêtée en équilibre à la somme de 4,9 M€.

**b) - Propositions nouvelles de la décision modificative n° 1 par chapitre budgétaire**

Les principales propositions de la décision modificative n° 1 sont détaillées ci-après par chapitre, en sections de fonctionnement et d'investissement.

En dépenses de fonctionnement, il est proposé d'ajuster les prévisions de charges à caractère général (chapitre 011) de + 2,1 M€ dont 0,7 M€ par redéploiement de crédits (chapitre 65) pour des actions de sensibilisation à l'usage de bio-seaux et de composteurs. L'inscription de 0,5 M€ est proposée en vue d'un changement de taux de TVA sur les déchets issus du nettoyage. Les dépenses liées à la crise sanitaire telles que l'achat d'équipements de protection individuelle et matériels nécessaires à la continuité de service nécessitent un complément de 0,2 M€.

Au vu des données du compte administratif 2020, les prévisions de refacturation des prestations mutualisées avec le budget principal approuvées par délibération du Conseil n° 2019-3884 du 4 novembre 2019 sont abondées de 0,4 M€.

En matière de recettes fiscales (chapitre 731), le produit prévisionnel de la TEOM est ramené à 115 M€ (- 2,7 M€) au vu de l'adoption du taux unique de 4,93 % par délibération du Conseil n° 2021-0507 du 15 mars 2021.

La fin de l'expérimentation d'une benne à ordures ménagères électrique implique la reprise de provision de 0,5 M€ (chapitre 78) au titre de la garantie.

Au vu de ces propositions nouvelles, la subvention d'équilibre versée par le budget principal est ajustée à 11,1 M€ (+ 0,5 M€ en chapitre 75) pour équilibrer la section.

En investissement, au titre de la PPI, il est proposé une augmentation d'1,8 M€ des crédits de paiement, dont 1,4 M€ concerne l'achat de composteurs individuels pour le tri à la source.

Hors périmètre PPI, en matière de gestion de la dette (chapitre 16), les prévisions de remboursements en capital de la dette sont abondées de 4,7 M€ pour atteindre 25,5 M€.

### 3° - Budget annexe de l'assainissement

Le service public de l'assainissement est assuré directement par la Métropole. Cette activité assujettie à la TVA est retracée dans un budget annexe soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics industriels et commerciaux.

#### a) - Affectation des résultats 2020 et montants globaux de la décision modificative

Le résultat de l'exercice 2020 pour la section d'exploitation présente un excédent de 16,8 M€. Avec la reprise du solde reporté 2019 de 0,3 M€, l'excédent de clôture de la section s'établit à 17,1 M€.

En investissement, avec le résultat reporté 2019 de - 11,3 M€ et, au vu l'excédent 2020 de 5,2 M€, la section d'investissement présente un solde de clôture de - 6,1 M€.

Il est nécessaire d'affecter 6,1 M€ de l'excédent d'exploitation à la résorption de ce déficit. Il est également nécessaire d'affecter 0,3 M€ à la couverture des restes à réaliser (en dépenses) à fin 2020 reportés en 2021.

À cette suite, il est proposé une affectation complémentaire à la section d'investissement de 10,8 M€.

L'excédent d'exploitation capitalisé atteint 16,9 M€ et le résultat net d'exploitation 0,3 M€.

#### Affectation du résultat budget annexe de l'assainissement - Tableau n° 5 (mouvements réels et d'ordre)

Budget annexe de l'assainissement	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
<b>Solde d'exécution en exploitation</b>		
résultat de l'exercice 2020 (excédent)		16 843 197,10
solde du résultat reporté 2019		283 012,40
résultat de clôture 2020		17 126 209,50
<b>Solde d'exécution en investissement</b>		
résultat de l'exercice 2020 (excédent)		5 179 528,66
solde du résultat reporté 2019	11 253 389,19	
résultat de clôture 2020	6 073 860,53	
<b>Affectation des résultats</b>		
résultat d'investissement reporté (001)	6 073 860,53	
plus-value de cession constatée au (1064)		25 450,00
excédent d'exploitation capitalisé (1068)		16 825 029,50
résultat d'exploitation reporté (002)		275 730,00

En mouvements réels, les propositions nouvelles en section d'exploitation s'établissent à 1,6 M€ en dépenses et 0,4 M€ en recettes.

En section d'investissement, elles atteignent 1,6 M€ en dépenses, dont 5,4 M€ sur le périmètre PPI et - 3,8 M€ de remboursement d'emprunts. En recettes, un ajustement de - 1,6 M€ est proposé dont - 2,3 M€ sur le périmètre de la PPI.

Les mouvements d'ordre intersections se rapportent aux dotations aux amortissements (- 3 M€) et à l'ajustement du virement de la section d'exploitation à l'investissement (+ 1,8 M€) porté à 3,6 M€.

Il est proposé d'équilibrer la décision modificative par un abondement des prévisions de remboursement du capital de la dette de 6,4 M€.

**Décision modificative n° 1 - 2021 - Budget annexe de l'assainissement - Synthèse - Tableau n° 6 (mouvements réels et d'ordre)**

Budget annexe de l'assainissement	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
<b>Exploitation</b>	<b>702 120,00</b>	<b>702 120,00</b>
excédent d'exploitation reporté (résultat net 2020)		275 730,00
virement à la section d'investissement	1 835 449,00	
restes à réaliser en 2020 reportés en 2021	275 730,00	
propositions nouvelles	1 610 941,00	426 390,00
mouvements intersections	- 3 020 000,00	
<b>Investissement</b>	<b>14 063 840,31</b>	<b>14 063 840,31</b>
déficit de clôture de l'investissement reporté	6 073 860,53	
affectation excédent d'exploitation reporté		16 850 479,50
virement de la section d'exploitation		1 835 449,00
<b>Propositions nouvelles dont :</b>	<b>1 634 296,78</b>	<b>- 1 603 171,19</b>
PPI	5 434 268,79	- 2 303 171,19
hors PPI	- 3 799 972,01	700 000,00
<b>Emprunts en €(écriture d'ajustement)</b>	<b>6 354 600,00</b>	
mouvements intersections		- 3 020 000,00
opérations patrimoniales	1 083,00	1 083,00
<b>Total</b>	<b>14 765 960,31</b>	<b>14 765 960,31</b>

À l'issue de la décision modificative, les dépenses réelles d'exploitation 2021 sont portées à 84,8 M€ et les recettes à 117,8 M€ (hors reprise des résultats). Les dépenses réelles d'investissement atteignent 91,5 M€ (hors reprise des résultats) et les recettes 64,3 M€. Les crédits de paiement 2021 de la PPI représentent désormais 47,4 M€ en dépenses et 16 M€ en recettes.

La décision modificative n° 1 du budget annexe de l'assainissement est ainsi arrêtée en équilibre à la somme de 14,8 M€.

**b) - Propositions nouvelles de la décision modificative n° 1 par chapitre budgétaire**

Les principales propositions de la décision modificative n° 1 sont détaillées ci-après par chapitre, en sections d'exploitation et d'investissement en mouvements réels.

Il est proposé d'inscrire 1,6 M€ en charges à caractère général (chapitre 011) dont 0,6 M€ pour l'achat d'équipements de protection individuelle nécessaires à la continuité de service et pour le renforcement de protocoles sanitaires. Au regard de l'activité des stations d'épuration sur le 1<sup>er</sup> semestre, les prévisions de dépenses d'exploitation sont abondées de 0,9 M€. La sécurisation du service de télégestion informatique requiert l'inscription de 0,1 M€.

Au vu des données du compte administratif 2020, les prévisions de refacturation des prestations mutualisées avec le budget principal approuvées par délibération du Conseil n° 2019-3884 du 4 novembre 2019 sont diminuées de 0,1 M€ (+0,1 M€ en charges à caractère général et - 0,2 M€ en charges de personnel).

Les soutiens à la réhabilitation des assainissements non conformes sont abondés de 0,2 M€ (chapitre 67).

En recettes d'exploitation, les subventions attendues de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse sont abondées de 0,4 M€ (chapitre 74).

Concernant l'investissement du périmètre PPI, on note une augmentation de 5,4 M€ des crédits en dépenses, dont 1,6 M€ pour le gros entretien des réseaux exécutés dans le cadre des programmes récurrents 2020 et 2021.

0,6 M€ abonde les travaux de renouvellement des collecteurs à Villeurbanne et 1,2 M€ finance les ouvrages de collecte des eaux usées dans le cadre de la réhabilitation des réseaux bassins Montmartin à Corbas (chapitre 23).

Hors périmètre PPI, la participation du budget principal est abondée de 0,7 M€ (chapitre 13) au vu du programme de travaux nécessaires à la collecte des eaux pluviales dans les réseaux unitaires.

En matière de gestion de la dette (chapitre 16), les prévisions de remboursements en capital de la dette sont abondées de 2,6 M€ pour atteindre 34,1 M€.

#### 4° - Budget annexe des eaux

Ce budget, retraçant une gestion via une délégation de service public, est assujéti à la TVA et soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics industriels et commerciaux.

##### a) - Affectation des résultats 2020 et montants globaux de la décision modificative

Le résultat de l'exercice 2020 pour la section d'exploitation présente un excédent de 5,8 M€. Avec la reprise du solde reporté 2019 (+ 1,1 M€), l'excédent de clôture de la section s'établit à 6,9 M€.

En investissement, avec le résultat reporté 2019 de - 4,4 M€ et, au vu de l'excédent 2020 de 2 M€, la section d'investissement présente un déficit de clôture de - 2,4 M€.

Il est nécessaire d'affecter 2,4 M€ de l'excédent d'exploitation à la résorption de ce déficit. Il est également nécessaire d'affecter 0,8 M€ à la couverture des restes à réaliser (en dépenses) à fin 2020 reportés en 2021.

À cette suite, il est proposé une affectation complémentaire à la section d'investissement de 2,8 M€.

L'excédent d'exploitation capitalisé atteint 5,2 M€ et le résultat net d'exploitation 1,6 M€.

#### Affectation du résultat budget annexe des eaux - Tableau n° 7 (mouvements réels et d'ordre)

Budget annexe des eaux	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
<b>Solde d'exécution en exploitation</b>		
résultat de l'exercice 2020 (excédent)		5 785 581,25
solde du résultat reporté 2019		1 077 961,36
résultat de clôture 2020		6 863 542,61
<b>Solde d'exécution en investissement</b>		
résultat de l'exercice 2020 (excédent)	0,00	2 026 981,55
solde du résultat reporté 2019	4 460 995,95	
résultat de clôture 2020 (déficit)	2 434 014,40	
<b>Affectation des résultats</b>		
résultat d'investissement reporté (001)	2 434 014,40	
excédent d'exploitation capitalisé (1068)		5 217 078,61
résultat d'exploitation reporté (002)		1 646 464,00

En mouvements réels, en section d'exploitation, les prévisions sont abondées de 0,9 M€ en dépenses et 0,1 M€ en recettes (hors reprise de résultat).

En section d'investissement, elles atteignent 3,2 M€ en dépenses, dont 3,5 M€ sur le périmètre PPI. En recettes, un ajustement de + 1,9 M€ est proposé sur le seul périmètre de la PPI.

Il est proposé d'équilibrer la décision modificative par une diminution du montant des nouveaux emprunts de 1,5 M€ au titre du budget 2021.

**Décision modificative n° 1 - 2021 - Budget annexe des eaux - Synthèse - Tableau n° 8 (mouvements réels et d'ordre)**

Budget annexe des eaux	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
<b>Exploitation</b>	<b>1 717 464,00</b>	<b>1 717 464,00</b>
excédent d'exploitation reporté (résultat net 2020)		1 646 464,00
restes à réaliser en 2020 reportés en 2021	827 607,00	
propositions nouvelles	889 857,00	71 000,00
<b>Investissement</b>	<b>5 599 805,89</b>	<b>5 599 805,89</b>
déficit de clôture de l'investissement reporté	2 434 014,40	
affectation excédent d'exploitation reporté		5 217 078,61
<b>Propositions nouvelles dont:</b>	<b>3 165 791,49</b>	<b>1 889 927,28</b>
PPI	3 465 745,25	1 889 927,28
hors PPI	- 299 953,76	
emprunts en euros (écriture d'ajustement)		- 1 507 200,00
<b>Total</b>	<b>7 317 269,89</b>	<b>7 317 269,89</b>

À l'issue de cette décision modificative, les dépenses réelles d'exploitation 2021 sont portées à 14,7 M€ et les recettes réelles à 25,9 M€ (hors reprise des résultats).

Les dépenses réelles d'investissement atteignent 30,5 M€ (hors reprise des résultats) et les recettes correspondantes 20 M€. Les inscriptions sur le périmètre de la PPI représentent désormais 19,8 M€ en dépenses et 4,5 M€ en recettes.

La décision modificative n° 1 du budget annexe des eaux est ainsi arrêtée en équilibre à la somme de 7,3 M€.

**b) - Propositions nouvelles de la décision modificative n° 1 par chapitre budgétaire**

Les principales propositions de la décision modificative n° 1 sont détaillées ci-après par chapitre, en sections d'exploitation et d'investissement.

En dépenses d'exploitation, la mise en place de l'équipe de préfiguration de la future régie nécessite l'inscription de 0,6 M€ dont 0,4 M€ en charges à caractère général (chapitre 011) et 0,2 M€ en dépenses de personnel (chapitre 012).

Dans le cadre de la convention avec le Syndicat intercommunal des eaux du Val d'Azergues (SIEVA), il est proposé d'inscrire un complément 0,3 M€ au titre du volet exploitation technique et administrative portant la participation à 0,5 M€.

Pour les dépenses d'investissement du périmètre PPI, on observe une hausse de 3,5 M€ du crédit de paiement. 2,2 M€ concernent les interventions récurrentes de sécurisation de la distribution sur le patrimoine de réseaux et ouvrages.

Concernant les dépenses d'investissement hors PPI, en matière de gestion de la dette (chapitre 16), les prévisions de remboursements en capital de la dette sont révisées de - 0,3 M€. Après le vote de cette décision modificative, le programme d'emprunts nouveaux est ramené à 10,3 M€ (- 1,5 M€).

### 5° - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe

Ce budget est établi selon la nomenclature M57, séparément du budget principal, pour tenir une comptabilité distincte des opérations d'aménagement réalisées directement par les services de la Métropole. Les dépenses et recettes sont assujetties à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée, hors budget, par le comptable de la Métropole. C'est pourquoi les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes. Les terrains sont aménagés pour être revendus à des tiers et n'ont donc pas vocation à être intégrés au patrimoine métropolitain : la réglementation a ainsi prévu d'imputer en section de fonctionnement les dépenses et recettes correspondantes. Chaque dépense réelle de fonctionnement vient abonder le stock de terrains aménagés, sous la forme de mouvements d'ordre de transfert en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement.

Le déstockage des biens intervient par des mouvements d'ordre inverses au moment de la vente des terrains aménagés.

#### a) - Affectation des résultats 2020 et montants globaux de la décision modificative

Le résultat de l'exercice 2020 pour la section de fonctionnement présente un excédent de 3 M€. En l'absence de résultat antérieur reporté 2019, l'excédent de clôture s'établit à 3 M€.

Avec un résultat reporté 2019 de - 5,5 M€ et, au vu de l'excédent 2020 de 2,5 M€, la section d'investissement présente un déficit de clôture de - 3 M€.

Il est nécessaire d'affecter 3 M€ de l'excédent de fonctionnement à la résorption de ce déficit, laissant un résultat global de clôture nul.

#### Affectation du résultat budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - Tableau n° 9 (mouvements réels et d'ordre)

Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
<b>Solde d'exécution en fonctionnement :</b>		
résultat de l'exercice 2020 (excédent)		2 968 579,13
solde du résultat reporté 2019		0,00
résultat de clôture 2020		2 968 579,13
<b>Solde d'exécution en investissement :</b>		
résultat de l'exercice 2020 (excédent)		2 569 756,07
solde du résultat reporté 2019	5 538 335,20	
résultat de clôture 2020	2 968 579,13	
<b>Affectation des résultats :</b>		
résultat d'investissement reporté (001)	2 968 579,13	
excédent de fonctionnement capitalisé (1068)		2 968 579,13
résultat de fonctionnement reporté (002)		0,00

En mouvements réels, les propositions nouvelles en section de fonctionnement s'établissent à 2,2 M€ en dépenses et en recettes.

Les modifications des prévisions d'ordre (autre que le virement à l'investissement) concernent les mouvements des comptes de stocks de terrains (mouvements croisés intersections) pour 2,2 M€ en dépenses et 0,4 M€ en recettes.

Aussi, il est proposé d'équilibrer la décision modificative par un ajustement du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de + 1,8 M€ porté à 7,7 M€.

**Décision modificative n° 1 - 2021 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - Synthèse - Tableau n° 10 (mouvements réels et d'ordre)**

Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
<b>Fonctionnement</b>	<b>4 405 039,06</b>	<b>4 405 039,06</b>
virement à la section d'investissement	1 764 555,53	
opération d'ordre de transfert entre sections	419 209,00	2 183 764,53
propositions nouvelles	2 221 274,53	2 221 274,53
<b>Investissement</b>	<b>5 152 343,66</b>	<b>5 152 343,66</b>
déficit de clôture de l'investissement reporté	2 968 579,13	
virement de la section de fonctionnement		1 764 555,53
opération d'ordre de transfert entre sections	2 183 764,53	419 209,00
affectation excédent de fonctionnement reporté		2 968 579,13
<b>Total</b>	<b>9 557 382,72</b>	<b>9 557 382,72</b>

Les dépenses et recettes réelles de fonctionnement 2021 sont portées à l'issue de la décision modificative n° 1 à 12,3 M€.

Ainsi, la décision modificative n° 1 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe est arrêtée en équilibre à la somme de 9,6 M€.

**b) - Propositions nouvelles de la décision modificative n° 1 par chapitre budgétaire**

Les principales propositions de la décision modificative n° 1 sont détaillées ci-après par opération d'aménagement en section de fonctionnement.

Au vu de l'avancement des opérations d'aménagement, il est proposé d'inscrire 2 M€ en charges à caractère général (011) dont + 1,6 M€ pour la poursuite des travaux de la ZAC Carnot-Parmentier à Saint-Fons et + 0,7 M€ pour des acquisitions foncières pour l'opération de renouvellement urbain dans le secteur des Alagniers à Rillieux-la-Pape.

Des régularisations comptables sur exercice antérieur nécessitent l'inscription de 0,2 M€ en charges exceptionnelles (chapitre 67).

Les prévisions de recettes sont abondées de 2,2 M€ dont 1,6 M€ au titre des participations des co-financeurs (chapitre 74) et 0,7 M€ pour les produits de cessions foncières (chapitre 70).

La participation du budget principal est ramenée à 5,8 M€ soit - 0,2 M€ (chapitre 75).

**6° - Budget annexe du réseau de chaleur**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, et selon l'article L 3641-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la Métropole dispose de la compétence pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains, en lieu et place des communes situées sur son territoire.

S'agissant d'un service public local à caractère industriel et commercial (SPIC), ce budget relève de l'instruction budgétaire et comptable M41, applicable aux services publics de distribution d'énergie électrique et gazière. Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA. La TVA est gérée hors budget, par le comptable de la Métropole, les montants sont donc proposés pour leurs valeurs hors taxes.

**a) - Affectation des résultats 2020 et montants globaux de la décision modificative**

Le résultat de l'exercice 2020 pour la section d'exploitation présente un excédent de 4 M€. Avec la reprise du solde reporté 2019 nul, l'excédent de clôture s'établit à 4 M€.

En investissement, avec un résultat reporté 2019 de - 1,5 M€ et, au vu de l'excédent 2020 de 1,1 M€, la section d'investissement présente un déficit de clôture de - 0,4 M€.

Il est nécessaire d'affecter 0,4 M€ de l'excédent d'exploitation à la résorption de ce déficit.

À cette suite, il est proposé une affectation complémentaire à la section d'investissement de 3,3 M€.

L'excédent d'exploitation capitalisé atteint 3,7 M€ et le résultat net d'exploitation 0,3 M€.

**Affectation du résultat budget annexe du réseau de chaleur - Tableau n° 11 (mouvements réels et d'ordre)**

Budget annexe du réseau de chaleur	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
<b>Solde d'exécution en exploitation</b>		
résultat de l'exercice 2020 (excédent)		3 996 087,69
solde du résultat reporté 2019		0,00
résultat de clôture 2020		3 996 087,69
<b>Solde d'exécution en investissement</b>		
résultat de l'exercice 2020 (excédent)		1 141 713,25
solde du résultat reporté 2019	1 500 895,06	
résultat de clôture 2020 (déficit)	359 181,81	
<b>Affectation des résultats</b>		
résultat d'investissement reporté (001)	359 181,81	
excédent d'exploitation capitalisé (1068)		3 664 915,69
résultat d'exploitation reporté (002)		331 172,00

En mouvements réels, en section d'exploitation, les prévisions sont abondées de 0,3 M€ en dépenses et 0,01 M€ en recettes (hors reprise de résultat).

En section d'investissement, elles atteignent - 0,2 M€ en dépenses hors périmètre PPI.

Il est proposé d'équilibrer la décision modificative par un abondement des prévisions de remboursement du capital de la dette de 3,5 M€ au titre de l'année 2021.

**Décision modificative n° 1 - 2021 - Budget annexe du réseau de chaleur - Synthèse - Tableau n° 12 (mouvements réels et d'ordre)**

Budget annexe du réseau de chaleur	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
<b>Exploitation</b>	<b>344 072,00</b>	<b>344 072,00</b>
excédent d'exploitation reporté (résultat net 2020)		331 172,00
propositions nouvelles	344 072,00	12 900,00
<b>Investissement</b>	<b>3 664 915,69</b>	<b>3 664 915,69</b>
excédent de clôture de l'investissement reporté	359 181,81	-
affectation excédent de fonctionnement reporté		3 664 915,69
propositions nouvelles hors PPI:	- 199 966,12	-
emprunts en euros (écriture d'ajustement)	3 505 700,00	
<b>Total</b>	<b>4 008 987,69</b>	<b>4 008 987,69</b>

Les dépenses réelles d'exploitation 2021 sont portées à l'issue de la décision modificative n° 1 à 2,7 M€, les recettes réelles à 4,2 M€ (hors reprise des résultats). En investissement, les dépenses réelles s'établissent à 11,6 M€, les recettes correspondantes à 10,1 M€ (hors reprise des résultats).-

La décision modificative n° 1 du budget annexe du réseau de chaleur est arrêtée en équilibre à la somme de 4 M€.

**b) - Propositions nouvelles de la décision modificative n° 1 par chapitre budgétaire**

Les principales propositions de la décision modificative n° 1 sont détaillées ci-après par chapitre, en section d'exploitation et d'investissement.

En dépenses d'exploitation, une régularisation de la taxe foncière due au titre de la chaufferie de Rillieux-la-Pape requiert 0,2 M€ de crédits complémentaires (chapitre 011).

Au vu des données du compte administratif 2020, les prévisions de refacturation des prestations mutualisées avec le budget principal approuvées par délibération du Conseil n° 2019-3884 du 4 novembre 2019 sont abondées de 0,1 M€ (chapitre 012).

Concernant les dépenses d'investissement, en matière de gestion de la dette (chapitre 16), les prévisions de remboursements en capital de la dette sont abondées de 3,3 M€ pour atteindre 8,4 M€.

## 7° - Budget annexe du restaurant administratif

### a) - Affectation des résultats 2020 et montants globaux de la décision modificative

Compte tenu du mode de financement du budget annexe du restaurant administratif (subvention du budget principal calculée de façon à équilibrer ce budget sans créer d'autofinancement), le résultat de clôture 2020 est nul et ne donne pas lieu à affectation de résultat.

### Décision modificative n° 1 - 2021 - Budget annexe du restaurant administratif - Synthèse - Tableau n° 13 (mouvements réels et d'ordre)

Budget annexe du restaurant administratif	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
<b>Fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
propositions nouvelles		
<b>Investissement</b>	<b>- 93 826,77</b>	<b>- 93 826,77</b>
Propositions nouvelles périmètre PPI	- 93 826,77	
Propositions nouvelles hors PPI (écriture ajustement)		- 93 826,77
<b>Total</b>	<b>- 93 826,77</b>	<b>- 93 826,77</b>

En investissement, les crédits de paiement 2021 du périmètre PPI sont ajustés à - 93 826,77 € en dépenses. La participation du budget principal est ramenée à 58 875 € en recettes (- 93 826,77 €).

Ainsi, la décision modificative n°1 du budget annexe du restaurant administratif est arrêtée en équilibre à la somme de - 93 826,77 €.

## II - Révision des autorisations de programme et d'engagement

Les autorisations de programme et d'engagement déterminent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses pluriannuelles. Le montant des autorisations de programme et d'engagement peut être révisé à chaque étape budgétaire. Les crédits de paiement fixent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme et d'engagement correspondantes (article L 3661-7 du CGCT).

Les montants d'autorisations de programme et d'engagement adoptés en étape budgétaire sont ensuite affectés par délibération (Commission permanente ou Conseil de la Métropole) à des projets, études ou opérations récurrentes.

### 1° - Les autorisations de programme nouvelles ouvertes en 2021

Par délibération du Conseil n° 2021-0396 du 25 janvier 2021, la Métropole a fixé le montant de l'autorisation budgétaire pluriannuelle des autorisations de programme nouvelles, à lancer au cours de l'exercice, à 720 M€ répartis de la manière suivante :

- 568,1 M€ pour les projets, dont 532 M€ pour le budget principal,
- 151,9 M€ pour les opérations récurrentes, dont 112,4 M€ pour le budget principal.

Au cours des instances délibératives des mois de janvier, avril, juin et juillet 2021, 488 M€ d'autorisation de programme ont été individualisées.

Pour garantir le financement des nouveaux projets jusqu'à la fin 2021, il est proposé d'inscrire 25 M€ d'autorisations de programme nouvelles supplémentaires en dépenses, portant le montant de ces dernières à 745 M€ répartis ainsi :

- 593,1 M€ pour les projets, dont 550 M€ pour le budget principal,
- 151,9 M€ pour les opérations récurrentes, dont 112,4 M€ pour le budget principal.

Cette augmentation renforce les capacités d'opérateur foncier de la Métropole en accompagnement des politiques de développement et d'aménagement du territoire et permet d'initier de nouveaux projets pour les installations d'eau potable.

À l'issue des révisions d'autorisations de programme nouvelles 2021 proposées par budget, en dépenses et en recettes, les prévisions pluriannuelles établies initialement au budget primitif s'établiraient comme suit :

Autorisations de programme nouvelles	Budget primitif 2021 (en €)		Budget prévu 2021 après vote de la décision modificative (en €)	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
budget principal	644 439 235,45	64 110 345,00	662 084 715,85	71 424 484,05
budget annexe de l'assainissement	39 880 474,15	23 627 266,30	39 880 474,15	14 717 527,25
budget annexe des eaux	10 070 290,40	4 854 289,00	17 424 810,00	6 449 889,00
budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés	25 350 000,00	4 061 623,30	25 350 000,00	4 061 623,30
budget annexe restaurant administratif	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00
budget annexe réseau de chaleur	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00
<b>Total</b>	<b>720 000 000,00</b>	<b>96 653 523,60</b>	<b>745 000 000,00</b>	<b>96 653 523,60</b>

## 2° - Les autorisations d'engagement nouvelles ouvertes en 2021

En matière d'insertion, la poursuite des actions engagées dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de la lutte contre la pauvreté nécessite l'ouverture d'une autorisation d'engagement complémentaire de 3,6 M€, dont 1,9 M€ pour la gestion du FSE inclusion 2021-2024.

Au vu du planning prévisionnel d'individualisations 2021 des nouveaux projets d'aménagement réalisés en régie directe, les prévisions pluriannuelles sont portées à 42,1 M€ en dépenses et 10,2 M€ en recettes.

À l'issue des révisions d'autorisations d'engagement nouvelles 2021 proposées par budget, en dépenses et en recettes, les prévisions pluriannuelles établies initialement au budget primitif s'établiraient comme suit :

Autorisations d'engagement nouvelles	Budget primitif 2021 (en €)		Budget prévu 2021 après vote de la décision modificative (en €)	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
budget principal	42 553 878,00	7 294 467,00	46 221 778,00	7 294 467,00
budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe	76 691 049,00	59 555 792,00	42 100 000,00	10 221 200,00
<b>Total</b>	<b>119 244 927,00</b>	<b>66 850 259,00</b>	<b>88 321 778,00</b>	<b>17 515 667,00</b>

## III - Régularisations sur exercices antérieurs relatives aux immobilisations et rectification d'erreur formelle

Dans le cadre de travaux de fiabilisation de l'actif immobilisé de la Métropole engagés avec la Trésorerie, il convient de régulariser des écritures d'amortissements passées à tort ou non passées sur les exercices antérieurs. Ces corrections sont sans impact sur les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement, car elles relèvent d'opérations d'ordre non budgétaires. L'état de l'actif sera donc revu pour les biens amortissables en collaboration avec le comptable public et les plans d'amortissement recalculés selon le tableau annexé à la présente délibération.

Concernant les immobilisations financières, il convient d'apporter une régularisation comptable, au budget principal, de l'avance remboursable de 500 000,00 €, attribuée par délibération du Conseil n° 2015-0133 du 26 janvier 2015 à la SAS ACCINOV. Considérant que par son jugement en date du 22 septembre 2020, le Tribunal de commerce de Lyon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de liquidation judiciaire de la SAS ACCINOV, en conséquence et conformément aux modalités actées dans la convention du 20 mars 2015 conclue entre la société et la Métropole, il y a lieu de transformer l'avance remboursable en subvention comme suit : le compte 2745 "Prêts - Avances remboursables" sera crédité de 500 000,00 € en contrepartie du débit du compte 20422 "Subventions d'équipement aux personnes de droit privé".

En matière de reversement de la part départementale de la taxe d'aménagement, il convient de rectifier l'erreur formelle dans les taux de répartition 2021 mentionnés dans la délibération du Conseil n° 2021-0396 du 25 janvier 2021 approuvant le budget primitif 2021 comme suit : 31,032144 % pour le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) Rhône-Métropole et 68,967856 % pour la politique de protection des espaces naturels sensibles. Cette correction est sans incidence sur le montant du reversement de taxe d'aménagement au CAUE Rhône-Métropole.

Le conseil d'exploitation de la régie du budget annexe de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés entendu ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

### DELIBERE

**1° - Reporte** les résultats antérieurs, conformément aux écritures du comptable public, des budgets de la Métropole :

- en excédent de fonctionnement :

- . 194 985 493,17 € pour le budget principal,
- . 0,00 € pour le budget annexe prévention et gestion des déchets,
- . 17 126 209,50 € pour le budget annexe de l'assainissement,
- . 6 863 542,61 € pour le budget annexe des eaux,
- . 2 968 579,13 € pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe,
- . 3 996 087,69 € pour le budget annexe du réseau de chaleur,
- . 0,00 € pour le budget annexe du restaurant administratif ;

- en déficit d'investissement :

- . 57 634 961,48 € pour le budget principal,
- . 6 073 860,53 € pour le budget annexe de l'assainissement,
- . 2 434 014,40 € pour le budget annexe des eaux,
- . 2 968 579,13 € pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe,
- . 359 181,81 € pour le budget annexe du réseau de chaleur,
- . 0,00 € pour le budget annexe du restaurant administratif ;

- en excédent d'investissement :

- . 9 516 473,40 € pour le budget annexe prévention et gestion des déchets.

**2° - Affecte** :

a) - 175 762 504,06 € sur les 194 985 493,17 € de l'excédent cumulé de fonctionnement constaté au compte administratif 2020 du budget principal à la section d'investissement,

b) - 16 825 029,50 € sur les 17 126 209,50 € de l'excédent cumulé d'exploitation constaté au compte administratif 2020 du budget annexe de l'assainissement à la section d'investissement,

c) - 5 217 078,61 € sur les 6 863 542,61 € de l'excédent cumulé d'exploitation constaté au compte administratif 2020 du budget annexe des eaux à la section d'investissement,

d) - la totalité de l'excédent cumulé de fonctionnement du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe, soit 2 968 579,13 € à la résorption du déficit d'investissement constaté au compte administratif 2020,

e) - 3 664 915,69 € sur les 3 996 087,69 € de l'excédent cumulé d'exploitation constaté au compte administratif 2020 du budget annexe du réseau de chaleur.

**3° - Décide :**

a) - la mise à jour, par propositions nouvelles, au titre de l'année 2021 des prévisions budgétaires par chapitre, selon les maquettes réglementaires jointes à la présente délibération,

b) - la révision des autorisations de programme globales nouvelles 2021 en dépenses et en recettes comme suit :

- budget principal :

. dépenses : 17 645 480,40 €,  
. recettes : 7 314 139,05 €,

- budget annexe de l'assainissement :

. recettes : - 8 909 739,05 €,

- budget annexe des eaux :

. dépenses : 7 354 519,60 €,  
. recettes : 1 595 600,00 €,

c) - la révision des autorisations d'engagement globales nouvelles 2021 en dépenses et en recettes comme suit :

- budget principal :

. dépenses: 3 667 900 €,

- budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe :

. dépenses: - 34 591 049 €,  
. recettes : - 49 334 592 €.

**4° - Approuve** la décision modificative n° 1 pour 2021 arrêtée en conséquence à la somme de :

- 178 086 984,30 € pour le budget principal,
- 4 887 390,30 € pour le budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés,
- 14 765 960,31 € pour le budget annexe de l'assainissement,
- 7 317 269,89 € pour le budget annexe des eaux,
- 9 557 382,72 € pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe,
- 4 008 987,69 € pour le budget annexe du réseau de chaleur,
- - 93 826,77 € pour le budget annexe du restaurant administratif.

**5° - Précise** qu'à l'égard du comptable public, cette approbation porte sur les montants par chapitre dans chacune des sections, le budget principal, les budget annexes de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés, des opérations d'urbanisme en régie directe et du restaurant administratif étant votés selon la nomenclature budgétaire M57 par nature, les budgets annexes des eaux et de l'assainissement étant votés selon la nomenclature budgétaire M49, le budget annexe du réseau de chaleur étant voté selon la nomenclature budgétaire M41.

**6° - Approuve** les opérations d'ordre non budgétaires à effectuer par le comptable public pour correction d'erreurs sur exercices antérieurs, ayant eu un impact sur la balance au 31 décembre 2020, mais sans impact sur les résultats des sections de fonctionnement ou d'investissement comme suit :

- au budget principal :

. le compte 1068 sera débité de 14 832 388,62 € en contrepartie du crédit des comptes d'amortissements des immobilisations (comptes 28) présentés en annexe pour procéder à la régularisation d'amortissements antérieurs non passés ou à régulariser,

. le compte 1068 sera crédité de 8 437 284,07 € en contrepartie du débit des comptes d'amortissements des immobilisations (comptes 28) présentés en annexe pour procéder à la régularisation d'amortissements antérieurs passés à tort ;

- au budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés :

. le compte 1068 sera débité de 151 276,00 € en contrepartie du crédit des comptes d'amortissements des immobilisations (comptes 28) présentés en annexe pour procéder à la régularisation d'amortissements antérieurs non passés ou à régulariser,

. le compte 1068 sera crédité de 6 069,00 € en contrepartie du débit des comptes d'amortissements des immobilisations (comptes 28) présentés en annexe pour procéder à la régularisation d'amortissements antérieurs passés à tort ;

- au budget annexe de l'assainissement :

. le compte 1068 sera débité de 390,00 € en contrepartie du crédit des comptes d'amortissements des immobilisations (comptes 28) présentés en annexe pour procéder à la régularisation d'amortissements antérieurs non passés ou à régulariser.

Le solde d'ouverture de l'exercice 2021 sera ajusté pour les éléments concernés de l'actif, du passif et des fonds propres de l'effet cumulé de la correction d'erreur sur les exercices antérieurs.

**7° - Approuve** les opérations d'ordre budgétaires à effectuer au budget principal pour régularisation comptable de l'avance remboursable de 500 000,00 € attribuée à la SAS ACCINOV par délibération du Conseil n° 2015-0133 du 26 janvier 2015. Il y a lieu de transformer l'avance remboursable en subvention comme suit : le compte 2745 " Prêts - Avances remboursables " sera crédité de 500 000,00 € en contrepartie du débit du compte 20422 "Subventions d'équipement aux personnes de droit privé".

**8° - Fixe** les taux de répartition de la part départementale de la taxe d'aménagement, pour 2021, à 31,032144 % pour le CAUE Rhône-Métropole et 68,967856 % pour la politique de protection des espaces naturels sensibles.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture : 30 septembre 2021